

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration****du 18 JANVIER 2023****n° 16****page 1/1****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (13) :****Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, Mme Roussenneque, Mme Bazin, M. Penin, Mme Manson, M. Bardet, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.****POUVOIRS (3) :****M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud, Mme Princet, mandante, a pour mandataire Mme Phlipponneau, M. Scaon, mandant, a pour mandataire M. Baudry.****EXCUSE (1) : M. Melquioud.****RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAP****OBJET : SERVICE PRESTATAIRE : Participation des bénéficiaires sans aucune prise en charge, ainsi que des bénéficiaires demandeurs d'heures complémentaires, à compter du 1er janvier 2023.**

Des usagers souhaitent bénéficier du service prestataire sans prise en charge par un organisme. D'autres usagers sont demandeurs d'heures complémentaires, au-delà de leur prise en charge.

* * * * *

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-4 et suivants,
VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2022 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'année 2023,
VU la délibération n° 2022-14 du 19 janvier 2022 relative la participation des bénéficiaires sans prise en charge de caisse de retraite à compter du 1er janvier 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt du Centre Communal d'Action Sociale à répondre favorablement aux demandes exprimées ci-dessus,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident que les usagers se voient appliquer une augmentation de 7,36 % à compter du 1er janvier 2023 (3,05 % en 2022), conformément à l'arrêté ministériel du 23 décembre 2022, à savoir :

- 28,74 € du lundi au samedi (26,77 € en 2022)
- 32,22 € le dimanche et jour férié (30,01 € en 2022).

CERTIFIE EXECUTOIRE
par Le Maire-Président
du CCAS de Châtelleraut
Transmission Préfecture le
Publication CCAS le

Fait à Châtelleraut, le 18 janvier 2023
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD